



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2024_035

Objet : Désignation de Mme Aline BERTHET et de M. Antoine TEYCHENEY aux fins de représentation d'Annemasse Agglo à l'audience du 25 juillet 2024 devant le Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire, en date du 15 juillet 2020 ;

Vu les dispositions de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'Annemasse-Les Voirons-Agglomération, dite Annemasse Agglo a conclu un marché portant collecte sélective en porte à porte et transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo, avec la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT, pour une durée initiale de 4 années, d'un montant maximal de 2 000 000 € HT, à compter du 2 juin 2022 ;

Considérant que par un jugement, en date du 2 mai 2024, le Tribunal de Commerce de Lyon a constaté l'état de cessation de paiement de la société par actions simplifiées (SAS) ECO DECHETS ENVIRONNEMENT et a prononcé, par suite, l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de cette dernière ;

Considérant que l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire intervient pendant l'exécution du marché, conclu entre Annemasse Agglo et la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT ;

Considérant que par un courrier, en date du 9 juillet 2024, la SELARL AJ MEYNET & ASSOCIES, désignée administrateur judiciaire dans cette affaire, invite Annemasse Agglo à se présenter à une audience, fixée le 25 juillet 2024 au Tribunal de Commerce de Lyon en vue d'évoquer la reprise éventuelle du marché et qu'il y a lieu de s'y rendre ;

Considérant que le Président d'Annemasse Agglo, peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation aux agents pour l'exercice de ses fonctions ;

Considérant qu'il y a lieu, en l'espèce, de désigner deux agents pour représenter Annemasse Agglo à l'audience du 25 juillet 2024 par devant le Tribunal de Commerce de Lyon, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gabriel DOUBLET, Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, dite Annemasse Agglo, désigne Madame Aline BERTHET, directrice générale adjointe des services et Monsieur Antoine TEYCHENEY, Directeur de la Direction de la Gestion des Déchets aux fins de représentation d'Annemasse Agglo à l'audience du 25 juillet 2024 devant le Tribunal de Commerce de Lyon, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés d'Annemasse Agglo, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID: 074-200011773-20240718-AG_2024_035-AR

5210

d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Notification aux intéressé(e)s :

BERTHET Aline
Directrice générale adjointe des services

TEYCHENEY Antoine
Directeur de la direction de la gestion des déchets

Le :
Signature :

Le :
Signature :